



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVA (SUISSE)

TELEPHONE + 41 22 - 919 41 50 - FAX + 41 22 - 919 41 60 - COURRIEL postbox@mail.ipu.org

DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE M. ANDERS B. JOHANSSON

Débat de haut niveau du Conseil des droits de l'homme de l'ONU
Genève, 28 février 2013

Monsieur le Président,
Madame la Haut-Commissaire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des droits de l'homme,
Mesdames, Messieurs,

Nous vivons une époque de grands défis mais aussi d'immenses possibilités. Nous sommes les témoins de violations des droits de l'homme et d'un mépris total de la dignité humaine en Syrie et dans bien d'autres endroits et, ce, dans des proportions qui mettent le monde entier en émoi. Il n'est pas acceptable de laisser commettre des atteintes aussi massives aux droits de l'homme jour après jour, sans issue en vue.

Pourquoi ne sommes-nous pas capables d'y mettre un terme ? Peut-être est-ce, même partiellement, parce que partout les dirigeants sont prisonniers d'une logique d'un autre temps où la force faisait loi. La communauté internationale que nous représentons est encore bien loin d'avoir intégré les impératifs de la démocratie.

Dans le même temps, les mouvements populaires qui ont traversé le monde arabe et d'autres régions ces deux dernières années devraient nous donner des raisons d'espérer. Ils sont la preuve que les citoyens ne sont plus prêts à rester impuissants pendant qu'on bafoue leurs droits. Ils aspirent à la liberté et à la justice sociale et veulent davantage de transparence et de responsabilité. Ils revendiquent haut et fort la démocratie.

Cette démocratie qu'ils appellent de leurs vœux est tout à la fois un but et un moyen, un objectif et un mode de gouvernance. Elle a pour objet d'assurer l'équité, la justice sociale et le développement durable. Elle est inclusive par essence. Elle est fondée sur le droit de chacun de prendre part à la gestion des affaires publiques.

La démocratie contribue à faire progresser l'égalité entre hommes et femmes et à améliorer la participation de ces dernières à la vie politique. Elle est indissociable de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Elle repose sur les contre-pouvoirs qui doivent garantir la transparence et la responsabilité.

Mais démocratie ne veut pas dire absence de conflit. Au contraire. La démocratie suppose d'accepter et de respecter celles et ceux qui défendent des opinions différentes. Mais en démocratie, les divergences au sein de la société sont résolues par le dialogue et par des moyens pacifiques, pas en prenant les armes pour combattre ceux qui ne partagent pas nos opinions.

Monsieur le Président,

Il y a longtemps déjà que le Conseil que vous présidez se soucie de l'interdépendance des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement. L'UIP soutient que les principes fondamentaux des droits de l'homme que sont la participation, la transparence et l'égalité sont essentiels au développement et qu'ils doivent constituer la base de tout futur programme de développement.

Alors que l'intérêt de la communauté internationale se porte sur le cadre de développement de l'après-2015, ne perdons pas de vue que c'est une chose que de définir un plan mais que c'en est une autre que d'amener effectivement le changement. Aussi faut-il impérativement que le cadre de développement soit accompagné du cadre institutionnel nécessaire pour atteindre les objectifs visés.

Les problèmes actuels du développement durable sont dus en grande partie à un défaut de représentation, de participation, de transparence, de vision dans la prise de décisions et dans le contrôle de leur mise en œuvre, autant de valeurs qui sont au cœur de ce que l'on désigne couramment sous le nom de « gouvernance démocratique », autrement dit l'association de principes démocratiques, d'une part, et de décisions dument réfléchies et mises en œuvre, de l'autre.

Aussi l'UIP propose-t-elle d'intégrer dans le nouveau programme de développement un objectif expressément consacré à la « gouvernance démocratique ». Il s'agirait là d'un objectif général qui porterait entre autres sur les capacités et les fonctions des parlements.

Cet objectif universel s'appliquerait tant aux pays développés qu'aux pays en développement et serait assorti d'une série de cibles et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer les progrès. Il faudrait en outre intégrer différents éléments de gouvernance démocratique dans tous les autres objectifs du nouveau programme de développement.

Il pourrait être bon de définir les cibles de l'objectif relatif à la gouvernance démocratique en termes fonctionnels plus qu'opérationnels en s'appuyant sur les principes essentiels des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique que j'ai mentionnés précédemment, à savoir participation, transparence, responsabilité et état de droit. Ces cibles ne concerneraient pas uniquement le Parlement mais toutes les composantes de la gouvernance.

La nature même de l'UIP lui permet d'élaborer des indicateurs pour mesurer la progression des parlements dans le domaine de la gouvernance démocratique. A cet égard, elle a déjà élaboré, avec le concours de nombreux parlements, des critères mondiaux pour parlements démocratiques. L'UIP a également mis au point des outils destinés à aider les parlements à évaluer où ils se situent par rapport à ces critères et elle prépare une série d'indicateurs extrêmement précis pour parlements démocratiques.

Monsieur le Président,

Dans le monde entier, les parlements se composent d'hommes et de femmes qui ont pour mandat de représenter les citoyens. C'est en leur nom qu'ils adoptent des lois et demandent des comptes au gouvernement. Il faut donc qu'ils sachent répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens.

Plus un parlement est représentatif de la société dans toute sa diversité, plus il est transparent, accessible et plus il rend de compte aux citoyens, plus il est à même de remplir le mandat

démocratique qui lui a été confié. C'est quelque chose que l'Union interparlementaire prend très à cœur, qui est au centre de sa mission.

En outre, l'UIP ne se contente pas d'avoir des convictions. Elle agit en conséquence. Outre son activité normative à l'intention des parlements, elle soutient concrètement ces institutions, en particulier les parlements de pays au sortir d'un conflit ou s'acheminant vers la démocratie.

L'UIP est aussi une pionnière lorsqu'il s'agit de faire participer les femmes à la vie politique, de mesurer les avancées qu'elles ont réalisées et les aider à avancer plus encore. Pour la première fois, les femmes représentent en moyenne un peu plus de 20 pour cent des parlementaires. C'est un progrès incontestable, mais aussi un constat désolant, car cela prouve que nos sociétés sont encore loin d'être égalitaires et que les femmes continuent à subir des discriminations.

Et c'est pourquoi l'UIP s'efforce de faciliter l'accès des femmes au Parlement et d'amener l'institution parlementaire à se soucier davantage des questions touchant à l'égalité des sexes.

L'UIP accompagne aussi les parlements dans le domaine des droits de l'homme. Pour ce faire, elle s'appuie sur deux principes. Premièrement, il est important que les droits fondamentaux des parlementaires soient respectés, sans quoi ils ne peuvent défendre les droits de celles et ceux qu'ils représentent. Et deuxièmement, les parlementaires peuvent contribuer dans une très large mesure à ce que l'Etat respecte ses obligations en matière de droits de l'homme.

L'action de l'UIP pour protéger les parlementaires et leur mandat relève d'abord de son Comité des droits de l'homme des parlementaires. Son travail montre qu'en de nombreux points de la planète, les parlementaires prennent des risques lorsqu'ils disent ce qu'ils pensent. Le Comité a souvent à faire à des cas de meurtre, de torture, de menaces de mort et d'attentats contre la vie de parlementaires. On fait en outre de plus en plus souvent appel au Comité pour veiller au respect de l'équité de la procédure dans des affaires pénales visant des parlementaires, qui s'avèrent motivées par des raisons politiques. Le Comité a un bilan remarquable et il parvient souvent à trouver une issue favorable. Quels que soient les agissements dont ils sont victimes, les parlementaires ou leurs représentants se tournent vers le Comité parce qu'ils savent qu'il peut les aider à bénéficier d'une protection ou à obtenir réparation pour les torts qu'ils ont subis.

Comme je viens de le dire, le travail de l'UIP dans le domaine des droits de l'homme est guidé par une deuxième certitude, à savoir que les parlements peuvent contribuer à ce que l'Etat respecte ses obligations en matière de droits de l'homme. Vous l'avez déjà constaté à maintes reprises. En effet, l'année dernière, vous-mêmes, représentants des Etats membres de l'ONU, avez adopté par consensus une résolution importante sur son interaction avec les parlements nationaux et l'UIP.

Dans ce texte, vous engagez notre institution à « apporter le concours des parlements à l'ensemble des organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme en s'inspirant de la coopération qui s'est instaurée ces dernières années entre l'Union interparlementaire, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les parlements des pays faisant l'objet d'un examen ».

Comme vous êtes nombreux à le savoir, le but est de renforcer les mécanismes de mise en œuvre de l'Examen périodique universel (EPU) portant sur le respect des obligations et engagements des Etats membres en matière de droits de l'homme.

Depuis de nombreuses années, l'UIP aide les parlements à participer aussi activement que possible au contrôle de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le système de rapports périodiques permet aux parlements d'apporter leur contribution au rapport de leur pays, d'en suivre l'examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et, au vu des recommandations de ce dernier, de débattre et de prendre des mesures.

C'est un exercice semblable que nous envisageons pour accompagner l'EPU. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre vous, Roumanie et Equateur en tête, ont fait circuler une proposition tendant à organiser un débat sur le sujet à votre prochaine session à Genève. L'UIP souscrit pleinement à cette initiative et est prête contribuer financièrement à sa réalisation. Nous espérons que vous aussi vous unirez pour la soutenir.

Je vous remercie.